



**REPUBLIQUE DU BURUNDI
ASSEMBLEE NATIONALE
CABINET DU PRESIDENT**

**DISCOURS PRONONCE PAR LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE
NATIONALE, TRES HONORABLE GELASE DANIEL NDABIRABE, A
L'OCCASION DE L'OUVERTURE SOLENNELLE DE LA SESSION
PARLEMENTAIRE ORDINAIRE DE DECEMBRE 2020**

Bujumbura, le 1^{er} décembre 2020

- Eternel, Notre Dieu ;
- Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée nationale ;
- Honorables Députés ;
- Monsieur le Président de la Cour Suprême ;
- Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement ;
- Excellences, Mesdames et Messieurs les membres du Corps diplomatique et consulaire accrédités au Burundi ;
- Mesdames et Messieurs les Représentants des organisations internationales ;
- Monsieur le Président de la Cour des Comptes ;
- Monsieur le Président de la Cour Spéciale des Terres et Autres Biens ;
- Mesdames et Messieurs les Membres des Corps de Défense et de Sécurité;
- Monsieur le Maire de la ville de Bujumbura ;
- Monsieur le Président du Forum permanent des partis politiques ;
- Mesdames et Messieurs les Représentants des Commissions et Conseils nationaux spécialisés ;
- Messieurs les Représentants des confessions religieuses ;
- Mesdames et Messieurs les Représentants des formations politiques agréées ;
- Mesdames et Messieurs les Représentants des organisations de la société civile ;
- Distingués Invités ; Tout Protocole Observé ;
- Mesdames, Messieurs ;

1. Avant tout propos, nous rendons grâce à Dieu qui nous a créés et qui nous accompagne dans chaque instant de la vie, particulièrement durant l'accomplissement de nos activités quotidiennes.
2. Conformément à l'article 179 de la Constitution de la République du Burundi du 07 juin 2018 et à l'article 52 du Règlement Intérieur de l'Assemblée nationale, c'est aujourd'hui, le 1^{er} décembre 2020, que l'Assemblée nationale de la République du Burundi débute sa session ordinaire du mois de décembre 2020.

▪ **Chers Invités ;**

3. Au nom de l'Assemblée nationale et en notre nom propre, nous vous adressons nos chaleureuses salutations. Soyez les bienvenus au Palais des Congrès de Kigobe, siège de l'Assemblée nationale.
4. Nous vous remercions pour avoir accepté notre invitation en répondant présents à cette cérémonie. Nous sommes très heureux de vous compter parmi les partenaires de notre prestigieuse institution parlementaire.
5. Nous souhaitons également à **nos chers Collègues Honorables Députés** un bon retour de leurs vacances parlementaires. Nous les félicitons pour avoir profité de cette période pour effectuer des descentes sur terrain dans leurs circonscriptions respectives, dans le but de rester en contact avec les citoyens.
6. En effet, en vue d'appuyer, d'accompagner et de porter haut la visibilité de **Reta Nkozi, Reta Mvyeyi, Reta Nsenzi**, en plus des actes posés sur le plan de la solidarité sociale et de la consolidation de la cohésion communautaire, les Membres du Bureau de l'Assemblée

nationale et les Honorables Députés, associés aux Honorables Sénateurs, ont joint leurs efforts à ceux des citoyens dans les travaux de développement destinés à doter le pays d'infrastructures dans les domaines scolaires, sanitaires, de transport, de sport, de culture et des administrations locales.

7. Ils ont rencontré les populations, les élus et les administratifs locaux afin d'écouter leurs doléances, qui seront tenues en considérations dans les futures sessions parlementaires, et d'échanger avec eux sur les questions spécifiques à chaque localité du pays.
8. Globalement, les questions soulevées lors de ces descentes sur terrain sont relatives à la situation sécuritaire, à la résolution des conflits fonciers, à la gestion des accusations de sorcellerie, à l'éradication de la polygamie, à l'accessibilité à l'eau potable et à l'électricité, aux questions de roulage, au découragement des grossesses non-désirées des jeunes filles scolarisées et de l'abandon de l'école ainsi qu'à la lutte contre diverses criminalités, et tant d'autres questions.
9. Partout où ils se sont rendus, les Honorables Députés ont évoqué les grandes lignes des politiques nationales et la pertinence des lois votées ou programmées pour être analysées. Ils ont encouragé les citoyens à constituer des sociétés coopératives et à vaquer à leurs activités quotidiennes dans la paix et dans le respect de l'ordre public. Les fonctionnaires de l'Etat ont été encouragés à respecter la ponctualité et l'assiduité afin d'améliorer leurs rendements individuels et collectifs.
10. Etant donné que le mois de novembre a coïncidé avec la période la plus intensive de la saison culturelle 2020 A, les Honorables Députés ont sensibilisé les

cultivateurs à recourir aux animateurs locaux afin de bénéficier de bonnes pratiques et de techniques innovatrices dans le domaine de l'agriculture.

- **Honorables Députés ;**
- **Distingués invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

11. Les Honorables Députés n'ont pas non plus manqué de rappeler le devoir de tout citoyen de suivre scrupuleusement les consignes du Ministère ayant en charge la santé publique pour lutter contre la pandémie du COVID-19 qui constitue encore une menace partout dans le monde.
12. A propos de cette pandémie, l'Assemblée nationale a très positivement apprécié le geste exemplaire posé par Son Excellence le Chef de l'Etat et sa délégation qui, de retour d'une visite de travail à Malabo, en Guinée-Equatoriale et au Gabon, se sont rendus disponibles auprès des services sanitaires pour des tests de la COVID-19, suivi d'un isolement de 72 heures. C'est un acte très louable et patriotique qui a eu le mérite de rappeler que la lutte contre la COVID-19 est l'un des défis urgents à relever.
13. L'Assemblée nationale encourage donc les services habilités à renforcer leur vigilance afin de s'assurer que les mesures sanitaires en vigueur sont strictement appliquées.
14. Sur un autre registre, celui d'initier des projets de développement au sein de l'Assemblée nationale, en date du 06 novembre 2020, nous avons présidé l'Assemblée générale constituante d'une coopérative dénommée « ZIRUBUKENE », créée à l'intention du personnel d'exécution du travail manuel de l'Assemblée nationale. Il

s'agit d'une coopérative jumelle à celle dénommée Société Coopérative des Députés et du Personnel de l'Assemblée nationale ; «SOCODEPAN» en sigle, qui a été instituée, au mois d'octobre 2020, par les Honorables Députés et la catégorie des cadres et techniciens d'appui à l'Assemblée nationale. Et en date du 27 novembre 2020, le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage a offert à la SOCODEPAN le terrain de 100 ha pour y pratiquer une agriculture moderne et exemplaire en province Karusi.

15. S'agissant de la diplomatie parlementaire, durant ce mois de vacances parlementaires, nous avons également continué à recevoir en audience des personnalités nationales, des Chefs de missions diplomatiques et des représentants d'Organisations Internationales qui nous ont rendus des visites de travail et de courtoisie.

- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

16. Au cours de cette session que nous sommes en train d'ouvrir, l'Assemblée nationale va poursuivre ses activités d'analyse et de vote des projets de lois, de contrôle de l'action gouvernementale, de représentation du Peuple, de l'appui et de l'accompagnement de l'action gouvernementale ainsi que de l'impression de la visibilité de plus en plus grande du parlement et de l'Etat. Notons aussi que la diplomatie parlementaire, les descentes sur terrain et le renforcement des capacités des Honorables Députés et du personnel d'appui à l'Assemblée nationale ne sont pas oubliés.

17. Concernant le vote des lois, l'Assemblée nationale va se pencher sur l'ordre du jour qui lui a été envoyé par le

Premier Ministre et qui comporte les projets de lois suivants :

- i. Le Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi de l'Accord sur l'Etablissement de la Force en attente d'Afrique Orientale ;
- ii. Le Projet de loi portant adhésion par la République du Burundi à la Convention de 1954 relative au Statut des apatrides ;
- iii. Le Projet de loi portant adhésion par la République du Burundi à la Convention de 1961 relative à la réduction des cas d'apatridie ;
- iv. Le Projet de loi relative aux impôts sur les revenus ;
- v. Le Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi de la Convention de Minamata sur le Mercure ;
- vi. Le Projet de loi portant Ratification de l'amendement de Kigali au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone ;
- vii. Le Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi du Traité révisé instituant la CEEAC ;
- viii. Le Projet de loi portant complément des dispositions du Code de Procédure Civile relatif à la réinstitution des Notables de la colline ;
- ix. Le Projet de loi portant révision de la loi organique n°1/13 du 12 juin 2019 portant organisation et fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature ; et

- x. Le Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi de l'Accord de coopération entre le Gouvernement de la République du Burundi et le Gouvernement de la République de Turquie.
18. Pour rappel, certains de ces projets de lois ont déjà été analysés par l'Assemblée nationale, mais la navette parlementaire n'est pas encore terminée.
19. Nous encourageons les Honorables Députés à garder le même rythme qui les a permis de débiter la législature 2020-2025 avec une motivation exemplaire. L'Assemblée nationale compte également sur la disponibilité habituelle des membres du Gouvernement pour fournir, aux Commissions permanentes et à la Séance plénière, les données indispensables à une analyse optimale des projets de lois.
- **Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale ;**
 - **Honorables Députés ;**
 - **Distingués invités ; Tout Protocole Observé ;**
 - **Mesdames, Messieurs ;**
20. Permettez-nous de rappeler que la session que nous sommes en train d'ouvrir constitue la deuxième de la législature 2020-2025. Lors de la précédente session, l'Assemblée nationale a accompli un excellent travail. Notre souhait est que la présente session soit encore plus fructueuse que la précédente. Pour y parvenir, nous encourageons les Honorables Députés à maintenir le même engagement à servir fidèlement le peuple qui les a élus en exerçant leur pouvoir législatif, en son nom et pour son bien-être.

▪ **Chers Collègues Honorables Députés,**

21. Nous vous souhaitons pleins succès dans l'accomplissement de vos missions constitutionnelles. Nous sommes confiants que vos actions seront guidées par votre loyauté sans faille que vous avez toujours vouée à la Nation burundaise.
22. Nous concluons en réitérant nos sincères remerciements à vous tous, **distingués invités**, pour la sympathie et le soutien que vous ne cessez d'accorder à l'Assemblée nationale. Nous vous en sommes infiniment reconnaissants.
23. C'est donc sur ces mots d'encouragement adressés aux Honorables Députés et sur nos sentiments de gratitude exprimés à nos chers invités que nous déclarons ouverte la session parlementaire ordinaire de décembre 2020.

**Que Dieu vous bénisse !
Nous vous remercions.**